



## DYNAMIQUES DE MIGRATION ET COOPERATION INTERNATIONALE: ANALYSE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE MAROCAINE ET DE SA COLLABORATION AVEC L'UNION EUROPEENNE

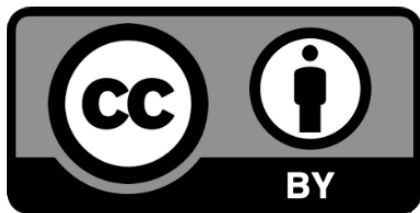
## MIGRATION DYNAMICS AND INTERNATIONAL COOPERATION: ANALYSIS OF MOROCCAN MIGRATION POLICY AND ITS COLLABORATION WITH THE EUROPEAN UNION

DOI : 5281/zenodo.10116279

Hatem GHEMARI

Conseiller politique et juridique à l'Union du  
Maghreb Arabe (UMA)

Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et  
Sociales, Université mohammed V, Rabat, Maroc



# DYNAMIQUES DE MIGRATION ET COOPERATION INTERNATIONALE: ANALYSE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE MAROCAINE ET DE SA COLLABORATION AVEC L'UNION EUROPEENNE



## RESUME

Cet article explore l'évolution significative de la politique migratoire du Maroc, passant d'une approche sécuritaire à une perspective plus humaniste et inclusive. En mettant l'accent sur les dynamiques des politiques migratoires, il analyse la transformation de la position du Maroc vis-à-vis des flux migratoires. L'analyse se penche sur la coopération fructueuse entre le Maroc et l'Union Européenne (UE) en ce qui concerne la gestion des migrations, soulignant l'importance des accords de réadmission et du dialogue intergouvernemental de Rabat.

Hatem GHEMARI

Conseiller politique et juridique à l'Union du Maghreb Arabe (UMA)

Université mohammed V, Rabat, Maroc

L'article met en lumière la volonté manifeste du Maroc de jouer un rôle de leader régional dans la gestion des migrations, en s'éloignant de l'approche purement sécuritaire pour adopter une approche plus inclusive et humaniste. L'engagement croissant du Maroc envers la coopération régionale pour faire face aux défis liés à la migration témoigne de sa volonté de



REVUE DROIT & SOCIÉTÉ  
N° 11 - OCTOBRE / DÉCEMBRE 2023

construire un avenir où les droits des migrants sont respectés, tout en reconnaissant l'importance de la stabilité régionale. Cette évolution de la politique migratoire du Maroc revêt une importance particulière dans un contexte mondial où les mouvements migratoires posent des défis complexes, mais aussi des opportunités en matière de développement durable et de coopération internationale.

**Mots-clés : Migrants, Coopération UE/Maroc, Politique migratoire, Sécurité des frontières, Droits de l'homme.**

# MIGRATION DYNAMICS AND INTERNATIONAL COOPERATION: ANALYSIS OF MOROCCAN MIGRATION POLICY AND ITS COLLABORATION WITH THE EUROPEAN UNION

## ABSTRACT

This article explores the significant evolution of Morocco's migration policy, from a security-based approach to a more humanist and inclusive perspective. Focusing on the dynamics of migration policies, it analyzes the transformation of Morocco's position towards migratory flows. The analysis looks at the successful cooperation between Morocco and the European Union (EU) on migration management, highlighting the importance of readmission agreements and the Rabat intergovernmental dialogue.

The article highlights Morocco's clear desire to play a regional leadership role in migration management, moving away from a purely security-based approach to one that is more inclusive and humanistic. Morocco's growing commitment to regional cooperation to address the challenges of migration testifies to its desire to build a future where migrants' rights are respected, while recognizing the importance of regional stability. This evolution of Morocco's migration policy is of particular importance in a global context where migratory movements pose complex challenges, but also opportunities in terms of sustainable development and international cooperation.

**Keywords: Migrants, Cooperation EU/Morocco, Migration Policy, Borders Security, Human Rights.**

## INTRODUCTION

La migration est un phénomène complexe qui a des implications profondes sur les plans économique, social, politique et

humanitaire. Elle est souvent considérée comme une stratégie d'adaptation aux changements économiques et



environnementaux, en particulier en Afrique. Cette perspective, développée par des auteurs tels que Stephen Castles et Hein de Haas, met en lumière l'importance de la migration comme réponse aux défis auxquels sont confrontées les populations dans les pays en développement.

Le document intitulé "South-South Migration and Human Development: Reflection on African Experiences," rédigé par Bakewell, de Haas, Castles, Vezzoli, et Jónsson en 2009, explore cette notion de migration Sud-Sud et son impact sur le développement humain en se concentrant sur l'expérience africaine. Il remet en question certaines idées préconçues sur la migration et souligne les problèmes liés à la définition des frontières entre le "Sud" et le "Nord," ainsi qu'à la complexité des systèmes de migration qui transcendent ces frontières.

D'un autre côté, la théorie de la Sécurité des Frontières, promue notamment par Nicholas De Genova dans son ouvrage "The Deportation Regime" met l'accent sur le contrôle des frontières et la sécurité nationale en tant que moyen de réguler les flux migratoires. Cette théorie explore la manière dont les politiques de déportation et de contrôle des frontières affectent la souveraineté des États, l'espace et la liberté de mouvement des individus, en particulier des migrants.

L'article s'attache à démontrer comment ces deux perspectives, bien que différentes, contribuent à la compréhension de la migration contemporaine et de ses enjeux. La problématique de cette recherche réside dans la manière dont le Maroc, en tant que pays de transit entre l'Afrique et l'Europe, gère les flux migratoires tout en répondant aux pressions européennes et en adoptant une approche humaniste de la migration. La méthodologie de la recherche repose sur l'analyse des politiques migratoires, une revue de la littérature et la collecte de données pertinentes.

La pertinence de cette recherche réside dans le contexte actuel où les migrations sont au cœur des préoccupations mondiales. Comprendre comment le Maroc navigue dans ce contexte complexe, tout en cherchant à promouvoir le développement humain, est d'une importance capitale. Cette recherche offre des informations cruciales pour les chercheurs, les décideurs politiques et le public, contribuant ainsi à l'éclairage d'un sujet brûlant d'actualité.

Nous verrons dans un premier temps la politique migratoire marocaine et son évolution (A), dans un second temps nous étudierons la coopération existante entre l'UE et le Maroc sur le sujet (B) et pour finir nous énumérerons certaines recommandations en vue d'améliorer cette stratégie (C).

#### A. La politique migratoire marocaine

Le Maroc est une terre d'émigration ou de transit vers l'Europe, mais il reste peu attractif pour les longs séjours. Cependant, depuis les années 2000 la migration au Maroc prend un tournant et le pays devient de plus en plus un pays d'accueil, avec des migrants venant d'Afrique Subsaharienne, du Moyen Orient, voire même de l'Asie de l'Ouest et d'Europe.

« *La migration transnationale des africains subsahariens au Maroc bouscule les configurations migratoires classiques et nécessite de nouvelles perspectives sociologiques* »<sup>1</sup>. La diplomatie migratoire du Maroc utilise l'accueil décent des migrants sub-sahariens comme un outil stratégique résultat d'une politique africaine. Driss El Yazami l'ex Président du Conseil national des droits de l'homme

<sup>1</sup> ALIOUA Mehdi. (2005). *La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb: L'exemple de l'étape marocaine*. Maghreb-Machrek, Eska, 37-58.



(CNDH), caractérise cette dernière comme « essentielle car c'est là que se jouera une partie des relations maroco-africaine ». Le Maroc devient alors une terre de transit et de destination des migrants subsahariens s'inscrivant de ce fait comme un acteur régional puissant.

Contrairement à l'Europe où la façon de se positionner face à l'immigration poursuit un but distinctif de conservation et d'attraction d'un électorat, au Maroc la situation migratoire n'est pas politisée<sup>2</sup>. La pratique constitutionnelle marocaine empêche généralement l'appropriation conflictuelle des politiques publiques par les partis politiques. Les migrants ne constituent pas aujourd'hui un moyen de démarcation identitaire.

Avant 2013, la politique migratoire du Maroc était principalement axée sur la sécurité et le contrôle des flux migratoires.

Initialement, la politique migratoire au Royaume du Maroc était principalement guidée par la loi n° 02-03, qui se concentrait essentiellement sur des aspects sécuritaires. À cette époque, les dispositions de cette loi mettaient en avant une approche sécuritaire, en grande partie due au contexte international marqué par un renforcement des mesures de sécurité à la suite des événements du 11 septembre. De plus, la pression de l'Union européenne pour externaliser la gestion des flux migratoires a également contribué à l'orientation sécuritaire de la rédaction de cette loi. En conséquence, cette loi a permis de légaliser les expulsions et les refoulements, en fournissant une base juridique pour interdire l'accès au territoire du Royaume.

<sup>2</sup> ALIOUA Mehdi, FERRIE Jean-Noël; HELMUT Reifeld. (2017). *La nouvelle politique migratoire marocaine*. Konrad Adenauer Stiftung, 21.

Au fil des années, en réponse à l'augmentation des flux migratoires et aux problèmes qui en découlent, le Roi Mohammed VI va mettre en place en 2013 une nouvelle politique migratoire avec une approche plus humaniste. Cette politique s'est concentrée sur plusieurs domaines essentiels, notamment un aspect humanitaire visant à respecter les droits de l'homme, à lutter contre la discrimination et à combattre la traite des êtres humains. Elle a également eu pour objectif de favoriser l'intégration des migrants en facilitant leur accès aux services de santé et au logement. De plus, cette approche s'est étendue à des considérations de politique étrangère et de gouvernance, en encourageant le partage des responsabilités et le renforcement de la coopération régionale et internationale. Enfin, la politique migratoire a également intégré des éléments économiques, culturels et sociaux, en percevant l'immigration comme une opportunité plutôt qu'une menace sur les plans économique, culturel et social. .

Cette approche politique a permis la régulation des mouvements migratoires ainsi que leur intégration en collaboration avec des organismes étatiques tel que l'ANAPEC ou l'OFPPPT et des agences de développement mettant fin au durcissement sécuritaire. Elle a ainsi marqué un changement par rapport à une approche plus axée sur la sécurité. Un migrant camerounais, Richard Winong, initialement en transit au Maroc en vue de se rendre en Europe, a témoigné de ce changement d'attitude. Il a déclaré à la DW (Deutsche Welle, la radio internationale allemande) : "J'ai réalisé que ce n'était plus nécessaire pour moi, car j'ai trouvé des emplois que je pouvais exercer au Maroc. Cela me convient, et je n'ai plus besoin d'aller en Europe."

Conformément aux orientations royales, le 17 septembre 2013, le gouvernement a procédé à la création d'une commission



chargée de la mise à niveau du cadre juridique et institutionnel relatif à l'immigration, l'asile et la traite des personnes. Ce chantier constitue la clef de voûte de la politique migratoire du pays, positive et humaniste.

Contrairement à l'Algérie voisine, où les politiques migratoires ont été plus restrictives, le Maroc a adopté une approche plus inclusive, en partie grâce à sa stratégie Sud-Sud et à ses relations avec les pays subsahariens. De ce fait, depuis 2013 le Maroc suit une approche humanitaire relative à la migration, conforme aux engagements internationaux du Maroc et respectant les recommandations de la CNDH sur son rapport « *Étrangers et droits de l'Homme au Maroc pour une politique d'Asile et d'immigration radicalement nouvelles* »<sup>3</sup>.

Souvent décrite comme étant la retranscription du projet sociétal par le Maroc, la stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) renforce la politique migratoire déjà présente.

Cette stratégie, par le prisme de ses différents axes et composantes, doit permettre une intégration réussie de cette classe de la population au sein de leur société d'accueil.

Qualifiée " *d'opération exceptionnelle d'intégration* " par la presse, elle permet la régularisation de la situation de plus de 50.000 étrangers<sup>4</sup>, majoritairement issus de

<sup>3</sup> Le Conseil national des droits de l'Homme (2013), rapport sur la situation des migrants et des réfugiés au Maroc intitulé : « Etrangers et droits de l'Homme au Maroc : Pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle ». [https://www.ccdh.org.ma/sites/default/files/documents//Conclusions\\_et\\_recommandations\\_version\\_fr.pdf](https://www.ccdh.org.ma/sites/default/files/documents//Conclusions_et_recommandations_version_fr.pdf)

<sup>4</sup> Jnina Zaina. (2023). Migration : Le Maroc, un partenaire fiable avec une stratégie pragmatique. *Hespress*.

pays d'Afrique subsaharienne. Ces derniers peuvent alors jouir pleinement de leurs droits économiques et sociaux fondamentaux pour faciliter leur intégration dans le marché du travail. Pour le Royaume il s'agit d'un choix volontariste participant à l'enrichissement de la pluralité de son histoire, caractérisé par la diversité civilisationnelle.

L'approche inclusive de l'intégration met en lumière la coordination institutionnelle interne et externe avec une Coopération Sud-Sud. L'apprentissage mutuel doit contribuer à la gouvernance régionale de la migration. À travers le renforcement des capacités des acteurs clés, l'accent est mis sur une gouvernance qui se veut concertative. Les acteurs locaux et nationaux peuvent formuler des recommandations au sein de cet espace de dialogue. Les bonnes pratiques permettent le déploiement de guides, d'instruments à la recherche du renforcement de l'action améliorée, appuyant alors le modèle d'intégration marocain.

La politique migratoire du pays repose ainsi sur trois piliers<sup>5</sup> :

La solidarité : pour les autorités marocaines il est impossible d'abandonner les migrants, ces deniers méritent le respect de leur vie simplement en tant qu'humain.

La responsabilité : si les moyens financiers et techniques sont présents, il faut les déployer et les mettre en place pour sauver les exilés.

<https://fr.hespress.com/320213-migration-le-maroc-un-partenaire-fiable-avec-une-strategie-pragmatique.html>.

<sup>5</sup> Chauprade Aymeric. (2019). *Géopolitique d'un roi : essai sur un Maroc moderne et multipolaire*. Ellipses, 131-139.



La coopération internationale : face à une dynamique aussi transnationale que la migration la coopération internationale devient obligatoire.

De façon concrète, la (Secrétariat National à l'Immigration et à l'Asile) SNIA agit sur onze terrains d'actions primordiaux : l'éducation, la santé, le logement, l'assistance sociale et humanitaire, la formation professionnelle et l'emploi, la gestion des flux migratoires et la lutte contre la traite des êtres humains, la coopération et les partenariats internationaux, le cadre réglementaire et conventionnel, la gouvernance et la communication.

Ce cadre global et cohérent définit clairement les actions à intégrer pour assurer la meilleure intégration des immigrés ainsi qu'une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique humaniste et responsable (MCMREAM 2016)<sup>6</sup>.

L'adoption de la SNIA, permet au gouvernement de continuer sa politique d'intégration et de protection. Le 19 septembre 2016 est publiée au bulletin officiel la loi n° 27-14 relative à la lutte contre la traite humaine. Cette loi interdit et réprime toutes les formes de traites humaines. L'article 6 de la loi met en place la création d'une commission nationale chargée de la coordination des mesures

<sup>6</sup> Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration. (2018). Rapport : *Politique Nationale d'Immigration et d'Asile*.

[http://marocainsdumonde.gov.ma/ewhatisi/2019/01/Politique-Nationale-dimmigration-et-dAsile\\_-Rapport-2018.pdf](http://marocainsdumonde.gov.ma/ewhatisi/2019/01/Politique-Nationale-dimmigration-et-dAsile_-Rapport-2018.pdf)

ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains, auprès du Chef du gouvernement. Son travail permet de rendre compte des nouvelles manifestations de la traite des êtres humains.

Il est indispensable que l'Afrique élabore sa propre histoire des migrations, développant ses propres statistiques pour être en mesure de développer ses propres arguments sur la question. C'est dans ce contexte d'engagement commun qu'a été adopté en juillet 2018 au sommet de l'Union africaine à Nouakchott l'accord pour installer à Rabat le siège de l'Observatoire africain des migrations et du développement. La présence de ce siège à Rabat est le symbole de l'engagement du Maroc dans la région pour une meilleure gestion de la migration. Il semble, toutefois, utile de rappeler que, dès 2006, la politique migratoire marocaine, restrictive jusqu'alors, avait commencé à s'infléchir dans une perspective Sud-Sud, la Maroc travaillant à promouvoir une approche équilibrée Union européenne-Maroc-Afrique de l'Ouest. Il ne peut, en effet, envisager de s'extraire de son contexte régional, notamment lorsqu'il vise à y retrouver pleinement sa place<sup>7</sup>.

Le 29 mars 2023, la politique marocaine en matière d'immigration et d'asile a été largement saluée par la plupart des intervenants, dans le cadre de la 36<sup>e</sup> session du Comité pour la protection des

<sup>7</sup> Abourabi Yousra, Ferrie Jean-Noël. (2019). La politique migratoire du Maroc comme instrument de sa diplomatie africaine. *Afrique(s) en mouvement*, 2019/1(N°1), 68-80. 10.3917/aem.001.0068.

<https://www.cairn.info.eresources.imist.ma/revue-afrique-en-mouvement-2019-1-page-68.htm>



droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

La politique migratoire du Maroc, même si elle a bien évolué depuis quelques années et peut être considérée comme autonome, l'aide de l'Union européenne sur le sujet est primordiale.

## B. Coopération UE/Maroc sur la migration

La coopération entre l'Union européenne (UE) et le Maroc en matière de migration est un domaine important des relations entre les deux parties. Depuis de nombreuses années, le Maroc est un partenaire clé de l'UE dans la gestion des flux migratoires, en particulier en tant que pays de transit pour les migrants en provenance d'Afrique subsaharienne cherchant à atteindre l'Europe.

L'espace saharien fait face à une véritable transformation. Bensaâd<sup>8</sup>, met en lumière l'émergence des villes-étapes pour les migrants, en l'espèce le Maroc apparaît comme une étape dans le projet de migration. Ces villes sont en première ligne pour répondre aux besoins des migrants et les politiques migratoires nationales se jouent à leur niveau. Certains migrants subsahariens, ayant transité par le territoire marocain traversent alors le détroit de Gibraltar ou les îles Canaries pour se rendre au Sud de l'Europe.

<sup>8</sup> Ali Bensaâd est géographe, maître de conférences à l'Université de Provence et enseignant-chercheur à l'IREMAM/CNRS. Il travaille sur les mutations de l'espace saharien et la place de ce dernier dans le système relationnel international, notamment au travers des migrations et des échanges entre monde arabe et Afrique noire.

« De l'Union des libertés dans la fraternité des peuples naîtra la sympathie des âmes, germe de cet immense avenir où commencera pour le genre humain la vie universelle »<sup>9</sup> disait Victor Hugo. Cette question de la fraternité des peuples et de son existence au sein d'une conciliation entre volonté souveraine et communautaire est d'autant plus actuelle puisque qu'entre 2000 et 2017, pas moins de 30 000 migrants ont trouvé la mort en Méditerranée tentant de rejoindre l'Europe.

Face à ce cimetière sous-marin, l'Europe a dû se focaliser sur la lutte contre l'immigration clandestine. Ce travail s'illustre par les diverses tentatives d'externalisation des politiques migratoires. L'UE tentait de se protéger de « l'invasion migratoire en renvoyant et en concentrant les exilés qui s'en approchent dans des camps créés, directement ou indirectement par elle ou l'un de de ses États membres, dans les pays voisins, juste derrière cette frontière européenne commune en cours de constitution »<sup>10</sup>. En délocalisant la gestion des migrations l'UE renforce sa sécurité aux frontières. Nora El Qadim analyse les pays " de transit " dans son étude intitulée "La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités"<sup>11</sup>,

<sup>9</sup> Guinaudeau, I. & Kufer, A. (2008). De l'allemand organisé, l'italien romantique et l'anglais dandy à l'europeen chrétien, fortuné et démocrate : Le potentiel affectif des stéréotypes nationaux et européens. *Politique européenne*, 26, 121-141.

<https://doi.org/10.3917/poeu.026.0121>

<sup>10</sup> Valluy, J. (2012). 7. L'exportation de la xénophobie de gouvernement. De la politique européenne des frontières à la répression dans les pays limitrophes. Dans : Didier Fassin éd., *Les nouvelles frontières de la société française* (pp. 175-196). Paris: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.fassi.2012.03.0175>

<sup>11</sup> El Qadim, N. (2010). *La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et*





et pointe régulièrement du doigt les possibles pressions européennes dans le développement des politiques de contrôle de migration. L'externalité européenne a bien entendu un sens et des conséquences sur la centralité de la sécurisation.

Nous tenterons de comprendre comment le Maroc se positionne-t-il face aux demandes européennes.<sup>12</sup> Bien que certains aient tendance à analyser l'attitude marocaine comme le résultat des pressions européennes (Boubakri, Belguendouz, Lahlou)<sup>13</sup> avec sa position géographique stratégique, le royaume s'est en réalité présenté comme un potentiel allié dans la lutte contre les migrations irrégulières pour l'Europe. La politique migratoire marocaine est remarquable du fait de son extraversion<sup>14</sup>, se plaçant d'emblée dans une perspective de relations internationales. Le pays voisin de l'Union au Sud de la Méditerranée ne s'inscrit pas comme un simple récepteur ou exécutant des politiques européennes de migration. Ce dernier a progressivement adopté une

---

opportunités. *Politique européenne*, 31, 91-118. <https://doi.org/10.3917/poeu.031.0091>

<sup>12</sup> Valluly Jérôme. (2007). Le HCR au Maroc : acteur de la politique européenne d'externalisation de l'asile. *L'Année du Maghreb*, III, 547-575.

<sup>13</sup> Barros. L, M. Lahlou, C. Escoffier, P. Pumares, and P. Ruspini 2002 *L'immigration Irregulière Subsaharienne à Travers et Vers le Maroc*, ILO, Geneva.

Belguendouz, A. 2005 *Politique Européenne de Voisinage, Barrage aux Sudistes, Beni Snassen, Salé*. Bensaad, A. 2003 « Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin », *Revue Européenne des Migrations Internationales* 19.

Lahlou Mehdi. (2017). La politique migratoire marocaine, un exemple à suivre? *Orientxxi*. <https://orientxxi.info/magazine/la-politique-migratoire-marocaine-un-exemple-a-suivre,1689>

stratégie permettant de renforcer ses liens diplomatiques.

La coopération entre l'UE et le Maroc repose sur plusieurs instruments et initiatives. L'un des principaux accords est l'accord de réadmission signé en 2003, qui facilite le retour des migrants en situation irrégulière. Cet accord permet à l'UE de renvoyer les migrants qui sont passés par le Maroc et qui sont en situation irrégulière sur son territoire. Ils se concentrent sur les détails pratiques de la réadmission<sup>15</sup> tel que les modalités du transfert des migrants, le partage des responsabilités et la surveillance entre les différents pays impliqués. Les accords de réadmission bilatéraux permettent une politique de contrôle migratoire des pays européens occupant une place centrale dans le dispositif contre l'immigration illégale.

En 2013, l'UE et le Maroc ont lancé le processus de Rabat, dialogue intergouvernemental doté d'un mandat ministériel, qui est un cadre régional sur la migration entre les pays d'origine, de transit et de destination des routes migratoires reliant l'Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord à l'Europe. Ce processus vise à promouvoir une approche globale de la gestion des migrations, en mettant l'accent sur la coopération, la prévention de la migration irrégulière, la protection des migrants et la promotion du développement.

---

<sup>15</sup>El Qadim Nora. (2010). La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités. *Politique européenne*, 2010/2(n° 31), 91-118.

10.3917/poeu.031.0091.

<https://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2010-2-page-91.htm>



En outre, l'UE a fourni un soutien financier substantiel au Maroc dans le domaine de la migration. Le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique a alloué des fonds importants pour soutenir des projets visant à renforcer les capacités du Maroc en matière de gestion des migrations, à améliorer les conditions de vie des migrants et à promouvoir l'intégration sociale et économique.

Le Maroc ayant prouvé son efficacité dans le démantèlement des réseaux de passeurs ou la gestion de ses flux migratoires permet à l'Europe d'accroître sa confiance envers son expertise<sup>16</sup>. Ceci explique ainsi que le pays est le 2ème portefeuille de coopération en matière de migration avec 360 millions d'euros dont 234 millions<sup>17</sup> qui proviennent du fond fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique et le reste d'autres instruments financiers de l'Union européenne.

Les objectifs du fond fiduciaire de l'UE pour l'Afrique sont, promouvoir les droits et la protection des migrants vulnérables notamment les réfugiés et les enfants et aussi de soutenir le retour volontaire des migrants ainsi que leurs réinsertions, sauver des vies grâce à un soutien institutionnel à la gestion des migrants, et de créer des opportunités économiques comme alternative à la migration irrégulière et soutenir les programmes de mobilité.

<sup>16</sup> Fatna Sarehane, Naima Baba, Abdelfattah Ezzine, (2009). Traite transnationale des personnes Etat des lieux et analyse des réponses au Maroc, sous la coordination de Mme Claire Lautier, la direction de l'OIM, en coopération avec le Ministère de la justice du Royaume du Maroc et le financement de l'UNHCR, de l'UE, du Bureau du coordinateur résident des Nations unies et de la Coopération italienne, 76. [https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/country/docs/morocco/Traite\\_Transnationale\\_des\\_personnes\\_%20Etat\\_des\\_lieux\\_et\\_analyse\\_des\\_reponses\\_au\\_Maroc.pdf](https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/country/docs/morocco/Traite_Transnationale_des_personnes_%20Etat_des_lieux_et_analyse_des_reponses_au_Maroc.pdf)

<sup>17</sup> [https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/system/files/2022-02/EUTF\\_morocco\\_fr.pdf](https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/system/files/2022-02/EUTF_morocco_fr.pdf)

On peut noter deux autres partenariats entre l'UE et le Maroc, un partenariat en matière de migration et de lutte contre les réseaux de trafic de personnes dans le but de renforcer le cadre juridique, ce qui comprend une gestion des frontières, une coopération policière renforcée, sensibilisation aux dangers de la migration irrégulière. Les accords de polices liés à la réadmission sont assez flexibles et s'adaptent aux circonstances. Ils comprennent des échanges de forces de police ainsi que la formation d'agents marocains à la surveillance des frontières<sup>18</sup>.

Enfin, il existe un autre partenariat destiné à attirer les talents dans le but de stimuler la mobilité internationale de la main d'œuvre.

Le programme THAMM<sup>19</sup> en est un parfait exemple, le Ministre du Travail et de l'Insertion Professionnelle en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine des Marocains Résidant à l'Étranger ont lancée l'approche globale de la gouvernance des migrations et de la mobilité de la main d'œuvre en Afrique du Nord, mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation Internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Agence belge de développement Enabel et la GIZ. Ce programme conçu comme un programme sous régional qui vise à favoriser pour les

<sup>18</sup> Filali Meknassi Rachid. (2019). Le droit marocain dans la tourmente du nouvel ordre migratoire international. *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 40-71.

<sup>19</sup> THAMM est un programme sous-régional qui vise à offrir des opportunités mutuellement bénéfiques de migration et de mobilité de main-d'œuvre sûres, régulières et ordonnées pour les pays d'Afrique du Nord. Il est financé par l'UE et co-financé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement (BMZ).



pays d'Afrique du Nord des possibilités de migration et de mobilité de la main-d'œuvre sûres, ordonnées et régulières, bénéfique de façon mutuelle à travers la mise en place de schémas de mobilité avec certains pays de l'Union européenne. « *Garantir aux travailleuses et travailleurs migrantes le respect de leurs droits et des possibilités de formation et de qualification au Maroc est l'une des priorités du programme qui veille à améliorer l'employabilité dans les secteurs qui ne sont pas sous tension* »<sup>20</sup> a fait part M. Philip Mikos, conseiller à la Délégation de l'Union européenne au Maroc.

La coopération interétatique relative à la question migratoire démontre que les États s'intéressent de plus en plus à la signature d'accords misant sur des acteurs ayant déjà démontré leur capacité à gérer les flux migratoires. Le Maroc ayant une politique migratoire très avancée est capable d'offrir une protection à l'Europe par le biais d'une collaboration étroite. Le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-président de la Commission, Josep Borrell, a déclaré : « *Le Maroc est depuis longtemps un partenaire privilégié de l'Union européenne avec lequel nous partageons nos frontières et aspirations. Sous la direction de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a franchi des étapes importantes de modernisation et a fait du rapprochement avec l'Europe un choix stratégique. Face à des défis communs, le moment est venu de donner une nouvelle impulsion à nos relations avec une coopération plus approfondie et*

<sup>20</sup> Lancement du programme : Pour une approche globale de la gouvernance des migrations et de la mobilité de main d'œuvre en Afrique du Nord (THAMM). (14 octobre 2020), Rabat.  
<https://morocco.iom.int/fr/news/le-royaume-du-maroc-et-lunion-europeenne-ont-lance-le-programme-pour-une-approche-globale-de-la-gouvernance-de-la-migration-et-de-la-mobilite-de-main-doeuvre-en-afrique-du-nord-thamm-au-maroc>

*diversifiée, y compris vers l'Afrique, de manière à renforcer nos avenir et à rapprocher nos peuples* »<sup>21</sup>.

En résumé, la coopération UE-Maroc en matière de migration repose sur des accords bilatéraux, des initiatives régionales et une assistance financière. L'objectif principal est de gérer les flux migratoires de manière ordonnée et sécurisée, tout en promouvant la protection des droits des migrants et le développement. Les activités des divers organes internationaux tels que l'OIM convergent désormais autour d'une protection accrue des migrants au vu de l'augmentation du rythme des mouvements migratoires. Ainsi, en se concentrant sur les mécanismes de diffusion des politiques, nous pouvons voir un véritable effort de concentration multilatérale malgré les difficultés entre mise sur agenda, décisions politiques et mises en œuvre.

Il convient alors de mettre en lumière les diverses façons pouvant permettre sur le long terme d'améliorer la politique migratoire du Maroc.

### **C. Perspectives de la politique migratoire marocaine à l'égard de l'UE**

Ces recommandations ne visent pas seulement à aborder les enjeux immédiats de la migration, mais aussi à créer des bases solides pour une politique migratoire durable et respectueuse des droits de l'homme. En adoptant une approche équilibrée et proactive, le Maroc pourrait non seulement renforcer sa position en tant que leader régional dans la gestion des flux migratoires, mais également créer un environnement propice à l'enrichissement mutuel des cultures et des sociétés. À travers cette exploration des

<sup>21</sup> <https://www.maroc.ma/fr/actualites/josep-borrell-salue-laction-de-sm-le-roi-dans-la-modernisation-du-maroc-et-le>



recommandations, nous cherchons à contribuer à la construction d'un avenir où la migration est perçue comme une opportunité de développement et de compréhension mutuelle, plutôt que comme un défi insurmontable.

**Protection des droits des migrants :** Mettre en place des centres d'accueil transitoires pour les migrants en situation irrégulière à proximité des frontières, où ils pourraient bénéficier de soins médicaux, de conseils juridiques et d'un soutien psychosocial avant d'être soit régularisés, soit renvoyés dans leur pays d'origine.

**Intégration des migrants :** Établir des partenariats entre les entreprises locales et les migrants pour faciliter leur intégration sur le marché du travail, en mettant en place des programmes de mentorat et des formations professionnelles adaptées aux besoins du marché.

**Coopération régionale et internationale:** Travailler en étroite collaboration avec l'UE pour mettre en place des projets de développement socio-économique dans les régions d'origine des migrants, afin de réduire les incitations à migrer et de favoriser la stabilité dans ces régions.

**Dialogue et participation des parties prenantes :** Favoriser le dialogue régulier et inclusif avec les organisations de la société civile, les migrants eux-mêmes et les experts en migration pour garantir une politique migratoire basée sur des données probantes, les besoins réels des migrants et les bonnes pratiques internationales. Intégrer les migrants dans la société marocaine par le biais d'événements participatifs sociaux et culturels promouvant la diversité et le vivre ensemble. Offrir des opportunités d'interaction et de mixité sociale en

formant les immigrés à la langue marocaine<sup>22</sup>.

**Étude scientifique de la migration:** Établir un partenariat de recherche entre les institutions académiques marocaines et européennes pour mener des études conjointes sur les motifs de migration, les dynamiques régionales et les solutions innovantes pour gérer les flux migratoires.

**Sensibilisation et lutte contre la xénophobie:** Développer des campagnes conjointes entre le Maroc et l'UE visant à promouvoir la diversité culturelle, à combattre les stéréotypes et à sensibiliser le public sur les contributions positives des migrants aux sociétés d'accueil.

**Accès à la justice et à l'administration :** action pour réduire les difficultés du recours à la justice suite à la barrière de la langue et le manque d'assistance des avocats.<sup>23</sup> S'intéresser au développement d'une jurisprudence garantissant le droit des étrangers, tel qu'un accès à l'information et une aide à la résolution d'obstacles d'ordre social<sup>24</sup>. Simplification

<sup>22</sup> Marocains du monde, Éducation, culture, jeunesse et loisirs. (2019). <https://marocainsdumonde.gov.ma/ewhatisi/2019/01/Education-et-culture.pdf>

<sup>23</sup> Conseil des Migrants Subshariens au Maroc. (2021). *La politique migratoire du Maroc : opportunités et freins*. CGLU AFRIQUE KnowledgeHud dialogue et partage. <https://knowledge-uclga.org/la-politique-migratoire-du-maroc-opportunities-et-freins.html>

<sup>24</sup> Gadem. (2009). Le cadre juridique relatif à la condition des étrangers au regard de l'application du pouvoir exécutif et de l'interprétation du juge.



des procédures de délivrance et de renouvellement de carte de séjour. Mettre en place des mécanismes bilatéraux pour faciliter l'accès à la justice et à l'administration pour les migrants en situation irrégulière, en assurant notamment une assistance juridique appropriée.

**Renforcement des capacités institutionnelles** : Renforcer la collaboration avec l'UE dans la mise en œuvre des programmes de formation conjoints destinés aux fonctionnaires marocains et européens chargés de la gestion des migrations, afin de partager les meilleures pratiques et de renforcer les capacités.

### **Conclusion**

En conclusion, la politique migratoire du Maroc a connu une évolution significative au fil des années, passant d'une approche principalement axée sur la sécurité à une approche plus globale et respectueuse des droits de l'homme. Le pays a adopté une politique nationale d'immigration et d'asile en 2014, reconnaissant explicitement les droits des migrants et cherchant à promouvoir leur intégration et leur développement.

En plus de ses propres ressortissants candidats à l'émigration le Royaume doit aussi s'adapter à sa position de transit et d'accueil. La coopération entre le Maroc et l'Union européenne en matière de migration joue un rôle important dans la gestion des flux migratoires, en particulier en tant que pays de transit.

Pour des migrations sûres, ordonnées et régulières l'ensemble de la scène internationale améliore leur coopération en réaffirmant les valeurs et principes contenus dans la Charte des Nations unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Des accords tels que l'accord de réadmission et le processus de Rabat ont été mis en place pour faciliter le retour des migrants en situation irrégulière et promouvoir une approche régionale de la gestion des migrations.

En somme, la politique migratoire marocaine et sa coopération avec l'UE en matière de migration témoignent d'une volonté d'adopter une approche plus inclusive et respectueuse des droits de l'homme. Cependant, il reste des défis à relever pour garantir une protection adéquate des migrants, favoriser leur intégration et renforcer la coopération régionale et internationale dans ce domaine.

En fin de compte, la mise en œuvre de ces recommandations nécessite un engagement soutenu de la part du gouvernement, des acteurs locaux, des organisations de la société civile et de la communauté internationale. En adoptant une approche inclusive et éclairée, le Maroc peut non seulement relever les défis migratoires actuels, mais aussi contribuer positivement à la coopération internationale et à la protection des droits de l'homme à l'échelle mondiale. Cette transformation vers une politique migratoire plus humaniste et équitable sera un reflet éclatant de la vision du Maroc en tant que leader régional et acteur mondial responsable.

---

<https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2009/02/ETUDE-GADEM-janv2009.pdf>





**Bibliographie :**

**Sources de Droit :**

Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés.

Loi n°02-03 (2003) relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière et son décret d'application n°2-09-607.

Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration. (2018). Rapport: *Politique Nationale d'Immigration et d'Asile*.

Protocole n°4 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, reconnaissant certains droits et libertés autres que ceux figurant déjà dans la Convention et dans le premier Protocole additionnel à la Convention tel qu'amendé par le Protocole n°11. (Strasbourg, 16.IX.1963).

**Ouvrages :**

Alioua Mehdi, Ferrie Jean-Noël; HELMUT Reifeld. (2017). *La nouvelle politique migratoire marocaine*. Konrad Adenauer Stiftung, 21.

Chauprade Aymeric. (2019). *Géopolitique d'un roi : essai sur un Maroc moderne et multipolaire*. Ellipses, 131-139.

L. Gabrielli. (2007). Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union européenne avec l'Afrique . *Politique Européenne*, 2007/2 (N°22), 149 à 173.

Lochak ochak Danièle. (2007). *Étrangers, réfugiés, migrants: Hannah Arendt aujourd'hui*. Anne Kupiec; Martine Leibovici; GéraldineMuhlmann; Etienne Tassin. Hannah Arendt. *Crises de l'Etat-nation, Sens & Tonka*. 165-180. 978-2-84534-166-1. hal-01728675

**Articles de revues :**

Abourabi Yousra, Ferrie Jean-Noël. (2019). La politique migratoire du Maroc comme instrument de sa diplomatie africaine. *Afrique(s) en mouvement*, 2019/1 (N° 1), 68-80. 10.3917/aem.001.0068. <https://www.cairn.info/ressources.imist.ma/revue-afrique-en-mouvement-2019-1-page-68.htm>.

Alioua Mehdi. (2005). *La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb : L'exemple de l'étape marocaine*. *Maghreb-Machrek, Eska*, 37-58.

EL Qadim Nora. (2010). La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités. *Politique européenne*, 2010/2 (n° 31), 91-118. 10.3917/poeu.031.0091.

Filali Meknassi Rachid. (2019). Le droit marocain dans la tourmente du nouvel ordre migratoire international . *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 3 | 2019, 40-71.



**Webographie :**

Bakera Wassima. (2022). *Migration et sécurité : Quelle équation pour la politique migratoire du Maroc ?* Heinrich Böll Stiftung. <https://ma.boell.org/fr/2022/08/24/migration-et-securite-quelle-equation-pour-la-politique-migratoire-du-maroc>

Conseil des Migrants Subsahariens au Maroc, *La politique migratoire du Maroc : opportunités et freins*, CGLU AFRIQUE KnowledgeHud dialogue et partage. (2021). <https://knowledge-uclga.org/la-politique-migratoire-du-maroc-opportunités-et-freins.html>

GADEM. (2009). Le cadre juridique relatif à la condition des étrangers au regard de l'application du pouvoir exécutif et de l'interprétation du juge. <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2009/02/ETUDE-GADEM-janv2009.pdf>

JNINA Zaina. (2023). Migration : Le Maroc, un partenaire fiable avec une stratégie pragmatique. *Hespress*. <https://fr.hespress.com/320213-migration-le-maroc-un-partenaire-fiable-avec-une-strategie-pragmatique.html>.

